

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA GUADELOUPE DU 17 AVRIL 2024****DELIBERATION N°2024/1704-03**

**Objet : MARCHÉ SDIS971/24-001 ACQUISITION DE PRODUITS D'ENTRETIEN,
D'HYGIÈNE ET DE PETITS MATÉRIELS DE MÉNAGE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 avril à 11h, le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 08 avril 2024 envoyée aux membres le 10 avril 2024.

Bureau du Conseil d'Administration du SIS Séance du 17 avril 2024 - Liste des présents -				
<u>Membres du Bureau du CASIS</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre	Visioconférence
<u>Personnes invitées par le Président du Bureau du CASIS à assister à la séance</u>				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	CG ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS	Présentiel
	Col. LHOMME	Frédéric	DDA	Présentiel
	RILCY	Mario	Chef du service Finances	Présentiel
	COLLIDOR	Nadia	Cheffe du service Commande publique	Présentiel
	LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
	LUCE	Jean Marius	Chef du service Logistique	Présentiel

	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Lt. ROSPART	Steed	Adjoint au Chef de service Prévention	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, 3^{ème} vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'appel d'offres ouvert portant acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels de ménage, conformément au Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié au BOAMP le 06 février 2024 (annonce n°24-14927), au JOUE le même jour (annonce n°829873-2024), et l'avis de marché public publié dans le quotidien local France-Antilles le 09 février 2024,

Considérant que ce marché estimé à 102 500 € HT par an, soit 410 000 € HT pour quatre (04) ans, est composé de deux (02) lots : produits d'entretien, d'hygiène et de restauration (Lot n°1), et petits matériels d'entretien (Lot n°2),

Considérant que la durée initiale du marché est de douze (12) mois, et prendra effet à compter de sa notification ; le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois (03). La durée de chaque période de reconduction est de douze (12) mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quarante-huit (48) mois,

Considérant les plis reçus,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 avril 2024 avant la tenue du présent Bureau, et son choix d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

Lot n°1 : Produits d'entretien, d'hygiène et de restauration

CARAÏBES HYGIENE ET EMBALLAGE

1178 Rue de l'Industrie – ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

Lot n°2 : Petits matériels d'entretien

CARAÏBES HYGIENE ET EMBALLAGE

1178 Rue de l'Industrie – ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

Considérant enfin qu'aux termes de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics locaux ou

971-289710014*20240417-Delib241704-03-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2024

médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. »

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Le marché SDIS971/24-001 portant acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de petits matériels de ménage est attribué à :

Lot n°1 : Produits d'entretien, d'hygiène et de restauration

CARAÏBES HYGIENE ET EMBALLAGE

1178 Rue de l'Industrie – ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

Lot n°2 : Petits matériels d'entretien

CARAÏBES HYGIENE ET EMBALLAGE

1178 Rue de l'Industrie – ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

Article 2 : Approuve les clauses du marché détaillé ci-dessus à passer avec le prestataire retenu.

Article 3 : Autorise le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe à signer tous les actes relatifs à ce marché.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SIS de la Guadeloupe.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU BUREAU DU CASIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANZELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240417-Delib241704-03-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2024